

<https://www-artweb.univ-paris8.fr/?Stages-1615>

artweb

Stages

- Menu - Départements - Cinéma - Masters -

Date de mise en ligne : mercredi 3 octobre 2012

Copyright © UFR Arts, philosophie, esthétique Université Paris 8 Â©2011 -

Tous droits réservés

GENERALITES :

Le stage doit être effectué dans tout secteur du cinéma et de l'audiovisuel où l'étudiant a un moyen personnel de s'insérer, en France ou à l'étranger. À l'exception d'association dont il pourrait faire partie en qualité de membre.

Afin que le stage soit une réelle opportunité pour l'étudiant, il convient donc de le choisir avec soin et de démarrer la recherche de stage dès le début de l'année universitaire de M2. Conformément à la réglementation en vigueur, les étudiants doivent faire signer une convention de stage avant que celui-ci ne débute (voir le chapitre "Convention de stage").

Il doit être effectué, impérativement, durant l'année de M2. Celle-ci allant du 1er septembre de l'année N jusqu'au 31 août de l'année N+1.

Il est impératif d'informer par mail le responsable de la validation des stages ainsi que des difficultés éventuelles rencontrées dans la recherche d'un stage :

Compte tenu de la spécificité du Master Théorie, esthétique et histoire du Cinéma et afin d'avoir des idées de stages qui soient en relation avec

l'aspect "Recherches en Esthétique et en Histoire du Cinéma", les

responsables des stages pour ce Master invitent les

étudiants à leur demander orientations et précisions en envoyant un mail au secrétariat : cinema@univ-paris8.fr qui transmettra la

demande. Réponse sera alors faite par courriel à tout étudiant qui le

sollicitera en ce sens. ou à M. Herpe noelherpe@gmail.com

pour le master réalisation et création alain.raoust@univ-paris8.fr

pour le master valorisation des patrimoines cinématographiques et audiovisuels : univ-paris8.fr" class='spip_out' rel='external'>camille.blot-wellens univ-paris8.fr

Les rapports de stage peuvent être envoyés en format pdf uniquement.

Durée : De base 1 mois (soit 140 heures) minimum - 3 mois (420 heures) maximum.

Attention : légalement parlant, un stage ne pourra jamais excéder plus de 6 mois dans le même organisme d'accueil et par année universitaire. Une prolongation de trois mois est possible mais il faudrait obligatoirement l'accord du responsable de stage et de la direction de l'UFR. Normalement, un stage ne peut pas être inférieure à trois semaines, encore moins de 15 jours ou d'une semaine.

CONVENTION DE STAGE

La convention de stage est un contrat tripartite : elle doit être signée par : 1. Le stagiaire / 2. L'organisme d'accueil (entreprise, établissement public...) / 3. L'université (représentée, pour le département Cinéma, par les directeurs de l'UFR Arts Philosophie Esthétique : Grégoire Quenault)

La procédure pour faire signer la convention est la suivante :

Téléchargez la convention ici :



Attestation de stage



Convention de stage master valorisation des patrimoines cinématographiques



Convention_de_stage_23-24_master_realisation_et_creation.pdf

Convention_de_stage_23-24_master_theorie_esthetique_et_histoire_du_cinema.pdf

Aménagement des stages durant la deuxième période de confinement de la crise sanitaire de Covid-19 (convention/avenant)



Avenant à la convention de stage (avec mesures sanitaires)

1. Complétez-la si possible informatiquement
2. Imprimez-la en **3 exemplaires**
3. Signez les 3 exemplaires (dernière page : "Pour l'étudiant")
4. Faites signer et **tamponner** les 3 exemplaires par l'organisme d'accueil (dernière page "Pour l'organisme d'accueil")
5. Après signature par le stagiaire et par l'entreprise, la convention est à envoyer par mail à l'adresse : gguidita02 univ-paris8.fr (scan en pdf uniquement) accompagnée d'une attestation de responsabilité civile de l'année universitaire.

Pour être valables les conventions doivent être signées **AVANT** le début du stage.

- au minimum 1 semaine avant que le stage ne débute si l'on est dans une période de cours
- 15 jours avant le début du stage, dans les périodes de congés : vacances de printemps, ponts, ...
- tout début juillet pour un stage durant juillet/août

ATTENTION : Les conventions de stage ne sont désormais valables que jusqu'au 31 août de l'année universitaire en cours : ex : sur une convention 2020-2021, votre stage ne peut se faire au delà du 31 août 2021. Pour poursuivre votre stage au delà de cette date, il faut IMPERATIVEMENT être inscrit administrativement à l'université sur l'année universitaire suivante : ex : pour faire un stage au delà du 31 août 2021, vous devez être

inscrit à Paris 8 en 2021-2022.

Pour tout renseignement complémentaire concernant la convention de stage, écrivez à : gguidita02 univ-paris8.fr

VALIDATION - RAPPORT DE STAGE

Validation :

M2 Réalisation et Création 10 ECTS

M2 Théorie, esthétique et histoire du Cinéma 10 ECTS

M1 Valorisation des patrimoines 10 ECTS - M2 Valorisation des patrimoines 10 ECTS

Pour les étudiants en double cursus : aucune disposition ne proscrit la possibilité pour un étudiant de réaliser un seul et même stage dans son double cursus. La seule condition de validité ce stage est **d'ordre pédagogique**, en effet le stage devra, respectivement et indépendamment, être en lien (pédagogique) avec les deux formations enseignées dans le cadre de ce double cursus. Merci de vous renseigner auprès des responsables de la validation des stages de vos 2 cursus.

Rapport de stage

- **Quand, Où, A qui ?**

Les rapports de stage doivent être rédigés et déposés après la fin du stage au secrétariat Master (bureau A113) à l'attention du responsable de la validation qui en assure la lecture et la notation :

- en Réalisation et Création : Alain RAOUST
- en Valorisation des patrimoines : Camille Blot-Wellens
- en Théorie, esthétique et histoire du Cinéma : Noël HERPE

- **Notation :**

L'échelle complète des notes de 0 à 20 est utilisée. En cas de note inférieure à 10/20 l'étudiant doit refaire ou compléter son rapport.

- **Pièces à fournir avec le rapport de stage :**

- Photocopie de la convention de stage
- Attestation de stage de l'employeur **avec nombre d'heure + signature + cachet de l'organisme :**
- + pour les étudiants en Master Théorie : Demande de validation de stage :

Sans ces documents aucun rapport ne sera examiné.

- Le rapport :

Le rapport n'est pas un mémoire mais il doit néanmoins s'efforcer de se plier aux exigences de la rigueur universitaire : sources indiquées, problématique clairement dégagée...

A proprement dit, il doit comporter, en une dizaine de pages, la présentation de l'entreprise ou du terrain de stage (1), la présentation des tâches effectuées (2) et la présentation de l'apport du stage dans les études de l'étudiant (3).

1. **Présentation du terrain de stage.** Il s'agit de présenter l'entreprise, l'association, le festival, où s'est déroulé le stage : situation Juridique, activités principales, place de l'entreprise sur le marché. Toute information permettant de situer sa place dans la filière cinématographique et audiovisuelle.
2. **Présentation des tâches effectuées.** Il s'agit de présenter les différents missions qui vous ont été confiées. Loin de tenir un journal de bord minute par minute, il faut mieux en présenter une approche synthétique, raisonnée, en classant les tâches ou missions en différentes catégories.
3. **L'apport.** Il s'agit d'analyser en fonction de vos acquis universitaires l'apport de ce stage à votre formation. Cette partie de réflexion est sans doute la plus importante du rapport, elle précise les liens entre les différents savoirs : savoir faire, savoir être, ...

STAGE À L'ÉTRANGER

Convention de stage et procédure de validation sont les mêmes pour un stage à l'étranger.

Convention de stage en anglais à télécharger ci-dessus.

Votre attestation de responsabilité civile doit préciser que vous êtes bien couvert(e) dans le pays où a lieu le stage.

Vous pouvez bénéficier de bourses de mobilité si vous vous y prenez assez tôt. N'hésitez pas à contacter le SERCI (SErvice des Relations et de la Coopération Internationales) de l'université : <http://www.univ-paris8.fr/Aides-fin...>